

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

1. Rechercher un partenaire

Développer un partenariat

Pour mettre en place tout projet d'échange, il est nécessaire d'être en mesure de trouver des établissements partenaires.

Publics cibles

Tous les établissements scolaires publics et privés du 2nd et 1^{er} degré

Objectifs

- Développer des projets à distance,
- Développer la maîtrise de la langue,
- Permettre l'ouverture sur le monde,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté,

Modalités

La DAREIC tient à jour une liste d'établissements en recherche de partenaires, n'hésitez pas à nous contacter. Les contacts personnels et privés sont très souvent des sources à exploiter en profondeur. De même, au sein des établissements les différentes équipes éducatives peuvent connaître des éventuels partenaires. Il convient également de penser à l'environnement éducatif, (les membres du Conseil d'Administration, les parents d'élèves, les associations) et aux collectivités territoriales.

Il existe un certain nombre de bases de données européennes dans lesquelles il est aisé de s'inscrire afin de trouver des partenaires :

- E-twinning
- European Schoolnet
- Partbase
- Global Gateway, en partenariat avec le British Council
- Agence Europe éducation formation France
- Base de données : site norvégien pour la coopération internationale

Les séminaires de contact sont également une possibilité pour rencontrer de futurs partenaires. Il s'agit de rencontres axées sur un thème particulier au cours desquelles il est possible de rencontrer des collègues d'établissements européens intéressés par le lancement d'un projet.

Les correspondances scolaires : Du fait du développement très rapide des TICE, il devient aujourd'hui très aisé de développer des projets de coopération entre établissements à distance. Les élèves peuvent ainsi se rencontrer via le web et échanger sur un thème commun. Pour ce faire différents types d'activités sont proposées : e-twinning, qui permet une correspondance rapide par internet entre établissements. La majorité des sites de base de données proposent des possibilités de correspondance scolaire.

Partenaires

Consultez le site à la rubrique «[recherche de partenaires](#)». Vous pouvez également adresser un [courrier électronique à la DAREIC](#) en précisant le type de projet pédagogique envisagé, le thème du projet, la tranche d'âge des d'élèves concernés, le ou les pays recherchés.

Contact à la DAREIC

Renseignements : Valérie ROUSSOT – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

1. Rechercher un partenaire

Visites préparatoires et séminaires de contact

Les visites préparatoires, financées par l'Union européenne, permettent d'aller à la rencontre des partenaires européens afin de monter avec eux le dossier de candidature à un projet de partenariat faisant partie de l'un des programmes européens : Comenius, Leonardo ou Erasmus.

Les séminaires de contact offrent des occasions de rencontrer de futurs partenaires européens, intéressés par une thématique commune.

Publics cibles

Tous les personnels des 1^{er} et 2nd degrés : enseignement, éducation, direction, orientation, inspection ...

Objectifs

- Rencontrer des partenaires européens ;
- Initier un projet de partenariat (Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus).

Modalités

Visites d'études :

- durée : 5 jours maximum, permet le déplacement d'une personne par établissement (deux dans des cas dûment justifiés) et comporte un programme de travail détaillé ;
- dépôt des candidatures à tout moment, 6 semaines au moins avant la date prévue du déplacement – et obligatoirement en amont du dépôt de projet ;
- retrait du dossier en ligne, sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>) ;

Séminaires de contact :

- chaque séminaire de contact est ciblé sur une thématique et dure 3 ou 4 jours ;
- il est à noter que la plupart des séminaires de contact se déroulent en anglais ;
- ils se déroulent de septembre à décembre, en amont de la date limite de candidature à un partenariat scolaire ;

Consulter la liste des séminaires sur le site <http://www.europe-education-formation.fr/comenius-partenariats-seminaires.php>

retrait du dossier en ligne, sur la plate forme Penelope (<http://penelope.2e2f.fr/>).

Partenaires

Agence Europe Education Formation France

Site : <http://www.2e2f.fr>

Contact à la DAREIC

Renseignements : ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

2. Mettre en place un appariement

L'échange scolaire permet à un groupe d'élèves français et étrangers de se rencontrer dans le pays du partenaire sur la base de la réciprocité. Il s'appuie sur un travail conjoint sur un thème défini en concertation et appelant la participation des deux groupes d'élèves.

Il ne se limite pas à un voyage à l'étranger.

Il se décline en activités pédagogiques organisées avant, pendant et après le voyage.

Les rencontres sont destinées, en particulier, à la mise en commun des résultats.

Dès la conception du projet, les modalités d'évaluation sont définies.

L'établissement peut s'il le souhaite demander un appariement.

Publics cibles

Tous les établissements scolaires publics et privés du 2nd et 1^{er} degré

Objectifs

- Développer des projets à distance,
- Développer la maîtrise de la langue,
- Permettre l'ouverture sur le monde,
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté,

Modalités

Un appariement est une forme de jumelage entre une école ou un établissement scolaire français et un établissement partenaire étranger.

Un appariement ne s'établit pas sur la base de relations circonstanciées, par exemple pour un court séjour de découverte à l'étranger.

Il suppose une volonté réciproque d'instaurer un partenariat durable autour d'une véritable coopération éducative. Il n'implique pas d'obligation de mobilité mais peut consister en des échanges d'information, de courriers, de productions d'élèves, par exemple.

Dispositifs réglementaires : circulaire 79-353 du 19 octobre 1976 et 89-122 du 23 mai 1989. Ces circulaires sont consultables sur le site de la DAREIC.

Pour l'homologation de ce partenariat, vous devez adresser à notre service le formulaire de demande d'appariement (sur le site) et l'établissement partenaire doit fournir un formulaire renseigné (qu'il peut demander à l'autorité éducative dont il dépend) ou, au moins, une fiche descriptive détaillée de l'établissement avec la signature du chef d'établissement.

L'homologation définitive de l'appariement, jusqu'alors considéré comme «en cours», sera prononcée, après réponse des autorités étrangères, par le Recteur de l'Académie qui en adressera notification au chef d'établissement.

Selon les pays, le délai de réponse est plus ou moins long.

De cette homologation dépendra l'examen des demandes de financement des projets d'établissement dans le cadre des nouvelles procédures induites par la LOLF (établissements publics) et l'octroi d'une subvention aux autres établissements.

Cette homologation peut éventuellement permettre l'octroi de subventions complémentaires aux partenaires étrangers et est nécessaire pour l'attribution d'aides par la Caisse d'Allocations Familiales, les Comités d'Entreprises...

Partenaires

Vous avez déjà un partenaire identifié : adresser votre formulaire de demande d'appariement à la Dareic (voir site Europe et international).

Vous n'avez pas de partenaire : contacter la Dareic. Dans le cadre des accords de coopération de l'académie, la DAREIC peut adresser une demande de partenaires aux autorités éducatives partenaires. Par ailleurs, une liste de partenaires est disponible dans la lettre d'ouverture internationale qui est envoyée dans les établissements scolaires environ tous les 2 ou 3 mois. Elle est consultable sur notre site : <http://www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international/lettre-ouverture-internationale.html>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Valérie ROUSSOT – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

3. Echanger à distance

Du fait du développement très rapide des TICE, il devient aujourd'hui très aisé de développer des projets de coopération entre établissements à distance. Les élèves peuvent ainsi se rencontrer via le web et échanger (des travaux, des documents, des points de vue, ...) sur un thème commun.

Publics cibles

Tous les établissements scolaires publics et privés du 1^{er} et 2nd degré

Objectifs

- Développer la maîtrise de la langue maternelle et des langues étrangères
- Permettre l'ouverture sur le monde
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté

Modalités

1) **E-twinning** : vise à encourager les jumelages électroniques entre établissements scolaires et à promouvoir l'actualisation des compétences professionnelles des enseignants et des formateurs dont l'utilisation pédagogique et collective des TIC.

Professeurs et élèves utilisent Internet pour travailler ensemble au delà des frontières. Ils coopèrent, échangent des informations et partagent des supports d'apprentissage.

A ce jour, plus de 40 000 écoles sont inscrites à la plate-forme eTwinning ! Cela montre l'importance que l'action revêt aujourd'hui pour les professeurs et les élèves de l'Europe entière.

Site : <http://www.etwinning.fr>

Les projets peuvent prendre différentes formes :

- projet court, une semaine par exemple pour approfondir une partie du programme,
- projet de trois mois avec un objectif par exemple de création d'une page web
- projet s'étalant sur une année scolaire portant sur une thématique précise
- projet visant à établir une coopération plus large impliquant plusieurs partenaires.

2) **Global Gateway** : en partenariat avec le British Council. Un réseau qui permet aux écoles de trouver des Partenariats scolaires.

Partenaires

CRDP. N'hésitez pas à prendre contact avec le CDDP pour de plus amples renseignements. (<http://crdp.ac-bordeaux.fr>)

British Council - Global Gateway : <http://www.globalgateway.org.uk>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Valérie ROUSSOT – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

4. Réaliser un voyage pédagogique collectif

Il existe différentes sortes de voyages :

- Déplacements d'une journée effectués par un groupe d'élèves et son encadrement hors des locaux de l'établissement scolaire
- Déplacements pédagogiques comportant au moins une nuitée effectués par un groupe d'élèves et son encadrement hors des locaux de l'établissement scolaire
- Voyages européens et internationaux en dehors du cadre des échanges

Publics cibles

Tous les établissements scolaires

Objectifs

- Encourager l'apprentissage de la langue
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.

Modalités

D'une façon générale, seuls les échanges permettent d'envisager une aide complémentaire (dans le cadre du C.A de l'établissement ou versée par des organismes complémentaires) ; les voyages en sont donc exclus.
Les voyages collectifs d'élèves à destination de pays dans lesquels l'entrée est soumise à visa nécessitent de recueillir préalablement un avis sur la situation générale du pays concerné et sur les éventuels problèmes que risquerait de rencontrer l'organisation du séjour (cf. [circulaire n°86-317 du 22 octobre 1986](#)).
D'autres pays, à caractère sensible ou considérés "à risque", peuvent justifier des mêmes informations.

Démarches :

Il convient de consulter régulièrement la page « [conseils aux voyageurs](#) » du site du Ministère des Affaires Etrangères.

Au besoin, l'avis du Ministère des Affaires Etrangères sera demandé directement par les services du Rectorat, trente jours au moins avant la date prévue du départ.

Texte de référence: Circulaire du 20/08/76 (critères pédagogiques, sélection des élèves, encadrement, ordre de service: circulaire du 16/09/74, responsabilité/loi du 5 avril 37: notion de faute de surveillance et transfert de responsabilité, ordonnance du 4/02/59)

Texte de référence: Circulaire du 12/06/79 (5 jours pris sur le temps scolaire, allègement procédures envisagé)

Contact à la DAREIC

Renseignements : Valérie ROUSSOT – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Partenariat franco britannique – Inter Action

Il s'agit d'un programme d'appariements entre *Specialist Schools* anglaises et sections européennes de collège ou de lycée en France.

Publics cibles

Collèges et lycées disposant d'une section européenne anglais

Objectifs

Le programme Inter-Action permet aux établissements sélectionnés de trouver un partenaire. Il permet également la mise en contact, essentiellement par des échanges à distance, de classes anglaises et françaises autour d'un projet faisant appel non seulement aux compétences linguistiques, mais aussi à d'autres disciplines et à l'utilisation des TICE.

Modalités

Critères de sélection :

- disposer d'un matériel informatique et de compétences en TICE au sein de l'équipe pédagogique
- former une véritable équipe pluridisciplinaire autour du projet d'appariement
- engager l'établissement dans le projet

Dépôt des candidatures : Septembre – novembre : inscriptions en ligne et envoi papier. Sélection des candidatures en décembre

Séminaire de contact : journée d'informations et de rencontres entre les coordonnateurs des établissements sélectionnés, à Londres ou à Sèvres. (janvier-février)

Les frais de restauration et d'hébergement d'un représentant par établissement sélectionné seront pris en charge par le CIEP, mais les frais de déplacement seront à la charge de l'établissement.

Partenaires

Specialist Schools and Academies Trust (SSAT) : www.inter-action.eu

CIEP : <http://www.ciep.fr/francobrit/index.php>

Afin d'améliorer la qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du programme Inter-Action,

le CIEP a réalisé un dossier pédagogique très complet sur la pédagogie des échanges à distance. Ce dossier est disponible en ligne sur le site Emilangues <http://www.emilangues.education.fr> (Rubrique « International »).

Contact à la DAREIC

Renseignements : Thomas FELDSTEIN – ce.relint@ac-bordeaux.fr

DISPOSITIFS COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Bourse de projets collectifs Lefevre Trust

Ces bourses permettent à des groupes d'élèves de collèges et lycées français et britanniques d'effectuer des échanges culturels innovants par le biais des associations sportives, clubs associatifs de leur établissement.

Publics cibles

Groupes d'élèves entre 11 et 19 ans scolarisés en collège ou lycée et pratiquant une activité sportive ou culturelle dans le cadre d'une structure associative

Objectifs

- Encourager l'apprentissage inter-culturel entre jeunes français et britanniques.
- Améliorer les compétences linguistiques
- Favoriser la mobilité à l'international sur la base d'un partenariat en développant un projet commun basé sur leurs activités et centres d'intérêt communs.

Modalités

- Les dossiers sont présentés par les associations sportives ou clubs associatifs d'établissements scolaires du 2nd degré.
- Dossier à remplir en collaboration avec le partenaire britannique
- Procédure : dépôt des dossiers de candidature avant fin octobre pour des activités débutant l'année suivante. Les dossiers sont téléchargeables sur le site du British Council et renvoyés à :
The Lefèvre Trust
British Council
10 Spring Gardens
London
SW1A 2BN .
- **Aide financière** : Bourse d'un montant de 12500€ à partager à part égale entre les deux organismes partenaires
- stephen.hull@britishcouncil.org tel : 004420 7389 4665

Partenaires

British Council: <http://www.britishcouncil.org/schoolpartnerships-france-lefevre-trust.htm>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Bernadette PACCALIN – bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Réaliser un échange franco allemand

Afin de promouvoir les relations entre l'Allemagne et la France et de faciliter les échanges scolaires entre ces deux pays, l'OFAJ octroie chaque année des subventions aux écoles et aux établissements scolaires publics et privés qui réalisent des échanges avec des établissements allemands

Publics cibles

Tous les établissements scolaires premier et second degré

Objectifs

- Réaliser des échanges en réciprocité dans le cadre d'un projet pédagogique
- Encourager l'apprentissage de la langue allemande
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.
- Échanges se déroulant dans la localité de l'établissement partenaire ou en tiers lieu

Modalités

La DAREIC reçoit régulièrement des demandes d'établissements allemands en recherche de partenaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Durée de l'échange : 5 jours minimum voyage non compris, 21 jours maximum

- Procédure pour un échange dans la localité du partenaire

Financement : participation aux frais de voyage des élèves (35 élèves maximum)

Avant l'échange : télécharger le dossier de demande de [demande de subvention](#) échanges scolaires, l'adresser à la DAREIC accompagné du descriptif du projet pédagogique et du RIB de l'établissement

Date limite de dépôt des dossiers :

> 31 octobre (pour les déplacements organisés avant le 31 décembre)

> 31 janvier (pour les déplacements organisés entre le 1er janvier et le 30 juin)

Après l'échange : Envoyer à la DAREIC le [formulaire de décompte](#) de subvention échanges scolaires accompagné du compte-rendu de l'échange et d'un RIB de l'établissement au plus tard un mois après le retour des élèves en France

- Procédure pour un échange en tiers lieu

Financement : participation aux frais de voyage et de séjour des élèves (50 élèves maximum) soit 25 allemands et 25 français pour un échange en tiers lieu)

Avant l'échange : télécharger le dossier [de demande de subvention](#) échanges en tiers lieu, l'adresser à la DAREIC accompagné d'un descriptif du projet et RIB de l'établissement. Il sera ensuite transmis à l'OFAJ pour traitement de la demande. Date limite de dépôt des dossiers : 15 mars

Après l'échange : Envoi des dossiers décompte de subvention tiers lieu avec compte rendu de la rencontre et RIB de l'établissement à la Dareic pour transmission à l'OFAJ

Partenaires

OFAJ : (office franco-allemand pour la jeunesse) : <http://www.ofaj.org>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Bernadette PACCALIN – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Partenariats éducatifs Comenius

Il s'agit à travers ce type de projets de développer la coopération entre les élèves et les enseignants **d'au moins trois pays d'Europe** sur un thème commun.

Exceptionnellement, ils peuvent être bilatéraux dans le cas de projets orientés vers les langues et comprenant des échanges de classe.

Ils doivent tous impliquer un minimum de mobilités d'élèves et de personnels (pas d'obligation pour le primaire et l'enseignement spécialisé).

Publics cibles

Tous les établissements scolaires d'enseignement général, technique et professionnel, de la maternelle à la terminale

Objectifs

- **Développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, développement durable, patrimoine culturel, lutte contre l'échec scolaire, etc...**
- **Durant deux années, les établissements scolaires de différents pays européens participent à un projet commun et rencontrent leurs partenaires lors de réunions, de visites et d'échanges**

Modalités

- Durée : Deux ans.
- Zone géographique : Pays de l'union européenne, Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein
- Financement : Budget forfaitaire variable en fonction du type de partenariat (de 9000 € à 25.000 €) et accordé à chacun des partenaires.
- Deux types de partenariats : multilatéral et bilatéral

Les **partenariats multilatéraux** impliquent des établissements d'au moins trois pays participants. Les thématiques peuvent être axées sur les centres d'intérêt des élèves ou sur des questions éducatives et la gestion d'un établissement scolaire.

Les **partenariats bilatéraux** développent des projets linguistiques comportant deux échanges réciproques de classes d'une durée minimale de 10 jours chacun destinés à des élèves âgés d'au moins 12 ans. Seulement 10% des projets financés sont des projets bilatéraux.

- Procédure : Télécharger le [dossier de candidature](#) et le compléter en ligne
- Télécharger la [fiche d'avis hiérarchique](#)
- Envoi : 1 original + 2 copies à l'Agence Europe Education Formation France + 1 copie à la DAREIC + avis hiérarchique dûment rempli
- Date limite de dépôt des dossiers : en général courant février

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : <http://www.europe-education-formation.fr>

Contact à la DAREIC

Renseignements : – ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

5. Réaliser un projet avec des partenaires européens

Partenariats éducatifs Leonardo da Vinci

A l'image des partenariats Comenius et Grundtvig en termes de structure et de fonctionnement (2 ans et 3 pays impliqués minimum), ils permettent la coopération entre tous types d'acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP) y inclus les entreprises.

Ces projets de coopération à échelle réduite pourront se concentrer sur la participation active des élèves ou bien sur la coopération entre enseignants, formateurs, et acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Leur particularité est notamment une ouverture large au monde économique.

Les partenariats Leonardo peuvent s'inscrire, par exemple, dans la continuité de projets de mobilité, en permettant de coopérer sur les résultats, les contenus, les pratiques – et ainsi de tisser des liens étroits à caractère durable avec les acteurs du monde de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Les activités, menées pour partie à distance, sont également ponctuées de rencontres entre européens. Il pourra s'agir notamment d'échanges de professeurs et stagiaires, de travail commun sur les contenus de formation, de coopération active entre professeurs, formateurs, enseignants, de réalisation d'objets techniques, de produits, de développement de méthode de formation commune, d'échange et de transfert d'expériences et de bonnes pratiques, etc.

Publics cibles

Tous les établissements d'enseignement professionnel et technique

Objectifs

Les partenariats constituent une excellente façon de mettre en œuvre des activités d'apprentissage en équipe pour l'utilisation d'outils communs tels que ceux décrits dans la Déclaration d'Helsinki: transparence, cadre européen des certifications (CEC), système de crédits d'apprentissage européens pour l'EFP (ECVET), contrôle de la qualité, excellence des compétences, compétences dans des secteurs clés, etc. Les principales priorités qui en découlent et qui s'appliquent aux projets de partenariat Leonardo sont les suivantes :
Amélioration de l'attrait et de la qualité de l'enseignement et la formation professionnelle (EFP)
Élaboration et mise en place d'outils communs pour l'EFP
Renforcement de l'apprentissage mutuel
Implication de tous les acteurs pertinents de l'EFP

Modalités

- Durée : Deux ans.
- Zone géographique : Pays de l'union européenne, Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein
- La création de partenariats mixtes, composés à la fois d'institutions de l'enseignement et de la formation professionnels et d'entreprises/partenaires sociaux, est particulièrement encouragée.
- Procédure : un des membres du partenariat doit être identifié comme étant le coordinateur du projet. C'est lui qui aura à remplir la candidature en ligne. Il aura la responsabilité de coordonner les activités, mais n'aura pas la charge de la gestion financière, chaque partenaire gérant son propre budget (de 9000 € à 25.000 €).
- Chaque membre du partenariat reçoit une subvention individuelle de la part de son agence nationale en fonction du nombre de mobilités qu'il aura déterminé.
- Envoi : 1 original + 2 copies à l'Agence Europe Education Formation France + 1 copie à la DAREIC + avis hiérarchique dûment rempli
- **Date limite de dépôt des dossiers : février 2010**

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : <http://www.europe-education-formation.fr>

Contact à la DAREIC

Renseignements : – francis.daziniere@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS 6. ACCUEILLIR UN EUROPEEN DANS SON ETABLISSEMENT

Accueil d'un enseignant européen

Dans le cadre du programme de séjours professionnels (séjours organisés sur le principe d'échange d'enseignants entre établissements ou d'un stage d'observation dans un établissement européen) les établissements peuvent se proposer à l'accueil d'un enseignant européen, désireux d'effectuer un séjour en France.

Publics cibles

Tous les établissements du second degré souhaitant accueillir pendant 2 semaines un enseignant d'un pays partenaire du programme

Objectifs

- Favoriser un échange d'enseignants dans le cadre du programme « séjours professionnels »
- Faire participer à la vie d'un établissement scolaire un enseignant européen
- Approfondir ou préparer des projets d'échanges et/ou d'appariements entre établissements, préparer des projets pédagogiques communs de nature interculturelle et pluridisciplinaire,
- Préparer des séjours ou des échanges individuels d'élèves, (ex : "Brigitte Sauzay", "Heinrich Heine" ou "Voltaire" pour l'Allemagne

Modalités

Durée de l'accueil : 2 semaines

- Zone géographique : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume-Uni en 2009 -2010

Procédure : télécharger le dossier de candidature sur le site du CIEP formulaire établissement, l'adresser au CIEP et à la Dareic par voie électronique.

- Date limite d'envoi : février mars

Plus d'infos : BOEN n°5 du 29 janvier 2009

Partenaires

- CIEP : <http://www.ciep.fr/sejours-professionnels/index.php>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Bernadette PACCALIN – bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS 6. ACCUEILLIR UN EUROPEEN DANS SON ETABLISSEMENT

Accueil d'un assistant européen

Les assistants linguistiques Comenius permettent à une école ou à un établissement d'initier ses élèves à la culture et à la langue du pays dont l'assistant est originaire tout en améliorant l'apprentissage des langues vivantes enseignées habituellement.

Publics cibles

Tous les établissements de la maternelle à la terminale

Objectifs

- Initier les élèves à une nouvelle culture
- Développer ou implanter des projets E twinning ou des partenariats scolaires Comenius
- Renforcer la dimension européenne dans l'établissement
- Favoriser l'ouverture à l'interculturel et la motivation des élèves.

Modalités

Durée de l'accueil : de trois mois à une année scolaire entière

Zone géographique : Pays de l'union européenne, Turquie, Norvège, Islande, Liechtenstein

Procédure : télécharger le dossier de candidature

<http://www.europe-education-formation.fr/docs/Comenius/Form2009-AccueilAssistant.doc> et la fiche d'avis hiérarchique sur le site de la DAREIC

- Date limite d'envoi : 30 janvier
 - 1 original + 2 copies à l'Agence Europe Education Formation France
 - 1 copie à la DAREIC + avis hiérarchique dûment rempli

Partenaires

Agence Europe Education Formation France : <http://www.europe-education-formation.fr/>

Accueil d'un élève Suédois

Programme franco-suédois "Education européenne - Une année en France".

permet à de jeunes Suédoises et Suédois d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français d'enseignement général, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves.

Publics cibles

- Lycée français d'enseignement général disposant d'un internat, pour une scolarisation de l'élève suédois en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves

Modalités

- La fiche de candidature téléchargeable sur le site du CIEP <http://www.ciep.fr/suedois/index.php> sera remplie par les proviseurs des lycées intéressés
- Date limite d'envoi : mi février par courriel à la DAREIC ainsi qu'au CIEP à l'adresse électronique suivante : francosuedois@ciep.fr. Ces candidatures seront alors transmises par le CIEP aux services de l'Ambassade de France et au Bureau international des programmes éducatifs à Stockholm et sélectionnées à partir de mi-avril .
- Accueil de l'élève en internat et famille d'accueil week-end et vacances scolaires

Partenaires

- CIEP: <http://www.ciep.fr/suedois/index.php>

Contact à la DAREIC

Renseignements : Bernadette PACCALIN – bernadette.paccalin@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS 6. ACCUEILLIR UN EUROPEEN DANS SON ETABLISSEMENT

Organisation d'une visite d'étude pour les professionnels de l'éducation et la formation

Une visite d'étude est une rencontre de courte durée (entre trois et cinq jours) d'un petit groupe de spécialistes et de décideurs représentant différents publics de l'éducation et/ou de la formation professionnelle, venant de différents pays européens. Ce groupe est habituellement de 10 à 15 participants.

Publics cibles

Profil de l'organisateur :

- capacité d'animation d'un groupe multinational ;
- maîtrise de la langue de travail annoncée pour la visite ;
- capacité de gestion du programme (objectifs, déroulement), du budget et de la logistique de la visite ;
- connaissance avérée du système d'éducation et/ou de formation professionnelle présenté et du thème de la visite ;
- aptitude à comprendre les attentes

Objectifs

En 2010-2011, la France souhaite donner la priorité, entre autres, à des visites d'étude portant sur l'orientation à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Par ailleurs, les thématiques de ces visites se rapporteront à chacun des 4 axes retenus pour la coopération européenne dans la résolution sur l'orientation adoptée le 21 novembre 2008 :

- favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie (axe 1),
- faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation (axe 2),
- développer l'assurance qualité dans les services d'orientation (axe 3),
- encourager la coordination et la coopération des différents acteurs au niveau national, régional et local (axe 4).

Modalités

L'organisateur est tenu d'assurer :

- l'organisation et le suivi de l'hébergement des participants (à la charge financière de ces derniers, bénéficiaires d'une bourse de visite d'étude octroyée par leur agence nationale) ;
- la diffusion auprès des participants de l'information sur la composition du groupe, les conditions matérielles, le programme détaillé et les contenus de la visite (au moins trois mois avant le début de la visite) ;
- les conditions matérielles permettant au groupe de rédiger son rapport commun ;
- la permanence d'un membre de l'équipe d'accueil auprès du groupe.

Financement :

- Déterminée lorsque la visite est définitivement acceptée, la contribution contractuelle de l'agence Europe-Education-Formation France à l'organisation d'une visite d'étude peut atteindre 4000 euros. Chaque participant est par ailleurs bénéficiaire d'une bourse octroyée par son agence nationale pour ses frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

- Dépôt des candidatures :

- La candidature s'effectue par voie électronique (il est demandé, en outre, d'envoyer un exemplaire signé par le responsable légal de l'organisme à l'agence Europe-Education-Formation France, et une copie à la DAREIC).
- Le formulaire de candidature, accompagné d'un guide d'aide à la candidature, est disponible sur le site Internet de l'agence Europe-Education-Formation France à l'adresse suivante : <http://www.europe-education-formation.fr/transversal.php>

- Date limite d'envoi électronique des candidatures : 30 septembre 2009

Partenaires

Pour plus d'informations : site Internet de l'agence 2e2f : <http://www.2e2f.fr/transversal.php>
site du CEDEFOP : <http://studyvisits.cedefop.europa.eu/index.asp>

Contact à la DAREIC

Renseignements : ce.relint@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

7. Réaliser un projet d'éducation au développement et à la solidarité internationale

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier. Elle entend donner aux jeunes des clés pour mieux s'orienter dans le monde dans lequel ils vivent et mieux analyser la multiplicité d'informations auxquelles ils sont confrontés. Elle contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire. L'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'effectuer dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines. Elle s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants, tels que les itinéraires de découverte au collège, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel et les actions éducatives inscrites dans les projets d'école et d'établissement.

Publics cibles

Tous les établissements du premier et second degré

Objectifs

- Comprendre les interdépendances Nord Sud dans le processus de mondialisation ;
- Changer, dès le plus jeune âge, un regard sur les pays du Sud ;
- Comprendre la complexité des mécanismes qui sont sources d'inégalités sociales, économiques et culturelles ;
- Réfléchir à des solutions efficaces pour construire un monde solidaire et les traduire dans des actions de formation.

Modalités

L'éducation au développement est une éducation dynamique, ouverte à la participation active et créative, orientée vers le changement et l'action. Sa démarche pédagogique peut se résumer par la formule : s'informer - comprendre – agir, éléments constitutifs de l'apprentissage de la citoyenneté.

L'année scolaire est marquée par des temps forts qui constituent autant d'opportunités de mettre en valeur initiatives et projets :

Octobre : la Journée mondiale de l'alimentation et la campagne Alimenterre pour une agriculture viable et durable (<http://www.alimenterre.org>).

Mi-novembre : la Semaine de la solidarité internationale (<http://www.lasemaine.org>).

Avril : la Semaine du développement durable (<http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>).

Avril : la Semaine mondiale de l'éducation relaie la Campagne mondiale pour l'éducation (<http://www.solidarite-laique.asso.fr>).

Mai : la quinzaine de l'école publique met en exergue la campagne "Pas d'école, pas d'avenir !". (<http://www.pasdecotelespasdavenir.org>).

Tout au long de l'année, la campagne "Demain le monde..." (<http://www.demain-le-monde.org>).

En 2009/2010, le RADSIS et la DAREIC s'associent pour proposer à tous les établissements de l'académie une campagne de sensibilisation « Les huit objectifs du millénaire : on relève le défi ! ».

Partenaires

En Aquitaine :

Le réseau aquitain pour le développement et la solidarité internationale – RADSIS (<http://www.radsis.org>)

L'institut de formation et d'appui aux initiatives de développement – IFAID (<http://www.ifaid.org>)

Au niveau national :

Educasol la plate-forme française d'éducation au développement et à la solidarité internationale (<http://www.educasol.org/index.php>)

Le réseau RITIMO met à disposition de la documentation, des bases de données bibliographiques et d'outils pédagogiques (<http://www.ritimo.org/index.html>).

Contact à la DAREIC

Renseignements : – francis.daziniere@ac-bordeaux.fr

PROGRAMMES COLLECTIFS DESTINES AUX ETABLISSEMENTS

8. Participer à des actions ponctuelles autour de dates repères

Tout au long de l'année scolaire, les équipes pédagogiques et les élèves peuvent s'impliquer dans des activités ponctuelles orientées vers l'Europe et l'International.

JOURNEE EUROPEENNE DES LANGUES : 26 septembre

Cette journée est l'occasion de faire participer des jeunes à des activités autour de la diversité linguistique, de l'apprentissage des langues, du plurilinguisme.

- En savoir + : <http://www.ecml.at/ed/default.asp?t=info&l=f>

SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : 17 au 25 novembre

L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue une composante pérenne et fondamentale de la formation des jeunes. À ce titre, elle est partie prenante de trois des sept composantes du "socle commun de connaissances et de compétences" que tous les jeunes doivent avoir acquis à l'issue de leur scolarité obligatoire. Elle s'inscrit donc au cœur des missions de l'école et participe résolument de l'éducation à la citoyenneté.

- En savoir + : <http://www.lasemaine.org>
- Sur les pages de notre site, consacrées à l'éducation au développement et à la solidarité, on retrouvera également une [liste de temps forts](#) liés à cette problématique.

JOURNEE FRANCO- ALLEMANDE : 22 janvier

En commémoration du traité de l'Élysée, le 22 janvier est chaque année la « journée franco-allemande ». La semaine entourant cette date a été désignée « semaine franco-allemande ». L'occasion pour les écoles et les établissements du second degré d'organiser des activités autour de la langue du partenaire.

- En savoir + : <http://eduscol.education.fr/D0156/journeefrancoallemande.htm>

SEMAINE DE LA LANGUE FRANCAISE : 16 au 23 mars

La semaine de la langue française permet, à l'occasion de la journée internationale de la francophonie (20 mars), de célébrer la langue fédératrice d'un espace culturel commun à tous les francophones. Cette semaine vise à renforcer, fédérer et valoriser un large éventail d'initiatives en direction des publics scolaires.

- En savoir + : <http://www.semainedelafrancaise.org>

PRINTEMPS DE L'EUROPE : 25 mars au 9 mai

Organisé depuis l'année 2003 par la commission européenne, le printemps de l'Europe est une opération pédagogique qui consiste à organiser dans les établissements d'enseignement secondaire des actions d'information sur l'Europe.

Cette manifestation a pour but de familiariser les jeunes européens avec les développements de l'Union, ses valeurs, le fonctionnement de ses institutions, et d'approfondir dans les esprits le sens de l'identité européenne.

- En savoir + : <http://www.springday2009.net/ww/fr/pub/spring2009/homepage.htm>

JOURNEE DE L'EUROPE : 9 mai

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères de la France, propose une nouvelle organisation de l'Europe ayant pour but le maintien de relations pacifiques entre les différents pays européens. Ce discours, désormais appelé communément « déclaration Schuman », est considéré comme l'acte de naissance de l'Union européenne. Pour rendre hommage à cette déclaration, le 9 mai a été décrété « Journée de l'Europe ». Avec la monnaie unique (l'euro), le drapeau, l'hymne et maintenant la devise, le 9 mai représente un des symboles forts de l'Europe.

- En savoir + : http://europa.eu/abc/symbols/9-may/index_fr.htm
- ... et si vous voulez connaître le calendrier de **toutes les journées mondiales** : <http://www.journee-mondiale.com/plan.php>

Contact à la DAREIC

Renseignements : – ce.relint@ac-bordeaux.fr